

PUBLIÉ LE 19/11/2025 - MIS À JOUR LE 31/08/2026

L’ANSM prend des mesures de police sanitaire à l’encontre des sites internet vendant des aGLP-1

SURVEILLANCE - PHARMACOVIGILANCE

Actualisation du 31/08/2026

Nouvelle mesure de police sanitaire contre la vente illicite de produits présentés comme des aGLP-1 sur internet.

Est concerné le produit dénommé « FastPen 40 mg » présenté comme contenant du retatrutide.

- Consultez la décision de police sanitaire Azentra II

Actualisation du 22/07/2026

L’ANSM poursuit sa mobilisation contre la vente illicite de peptides sur internet, dont certains sont présentés comme des aGLP-1.

Dans ce cadre, nous prenons deux nouvelles mesures de police sanitaire visant à faire interdire la vente et la publicité de ces produits :

- Consultez la décision de police sanitaire Azentra
- Consultez la décision de police sanitaire Synédica

D’autres mesures sont en cours.

Dans la continuité des actions menées depuis plusieurs mois pour lutter contre la vente illicite et la publicité illégale de médicaments à base d’aGLP-1 sur internet, l’ANSM prend des mesures de police sanitaire à l’encontre des sites de vente en ligne de produits revendiquant contenir des aGLP-1.

Ces actions pourront être reproduites pour chaque nouveau signalement de site qui proposerait à la vente des produits présentés comme des médicaments ou avec des allégations thérapeutiques.

L’ANSM a également réalisé des contrôles sur certains patchs vendus sur internet : les résultats montrent l’absence d’aGLP-1. Ces produits sont donc frauduleux et pourraient contenir d’autres substances nocives pour la santé. Le caractère trompeur est renforcé par la présence sur certains produits du logo de l’EMA et de l’ANSM.

Les aGLP-1 doivent être prescrits par un médecin et délivrés en pharmacie sur présentation d’une ordonnance. Ces médicaments ne peuvent pas être vendus en ligne, même par une pharmacie agréée. Toute vente d’aGLP-1 sur internet est donc illégale.

Au cours de ces derniers mois, nous avons identifié 10 sites marchands faisant la publicité et vendant en ligne des produits présentés comme des aGLP-1.
L’ANSM a effectué, dans ses laboratoires, des analyses sur certains patchs vendus en ligne et présentés comme contenant un aGLP-1 (sémaglutide). Cette substance n’a pas été retrouvée lors de nos analyses, ni aucune autre substance à visée amaigrissante. Néanmoins, de façon générale, ces produits frauduleux sont susceptibles de contenir des substances actives (déclarées ou non), dont certaines pourraient être dangereuses pour la santé.

Afin de faire cesser ces activités de ventes illégales, nous avons saisi le procureur de la République au titre de l’article 40 du code de procédure pénale et réalisé des signalements sur le portail Pharos du ministère de l’Intérieur. Nous avons demandé aux sites marchands identifiés de retirer sans délai ces produits de la vente.

Certains ont procédé à la suppression des annonces de vente, telles que les sociétés eBay, Cdiscount et Amazon. Pour les autres sites, détenus par Hamjouy Limited et Zongest Limited, nous prenons des mesures de police sanitaire afin de suspendre la mise sur le marché, la distribution, la détention en vue de la vente, l'importation, l'exportation, l'exploitation et la publicité de ces produits frauduleux.

Cela représente un total de sept mesures de police sanitaire portant sur les produits présentés comme contenant des agonistes du GLP-1 sur les sites internet :

- www.clairezon.com, www.ethereallives.com et www.jourvefgrt.com pour la société Zongest Limited;
- www.sainetbeau.com, www.slimsculed.com, www.raindewmen.com et www.denanica.com pour la société Hamjouy Limited.

Nous reproduirons l'ensemble de ces actions avec chaque nouveau site qui nous serait signalé qui proposerait à la vente des produits présentés comme des médicaments ou avec des allégations thérapeutiques.

Ces mesures pourront permettre aux douanes de saisir ces produits illégaux.

Que sont les aGLP-1 ?

Pour rappel, les aGLP-1 sont des médicaments indiqués dans le traitement du diabète et/ou de l'obésité se présentent sous la forme de stylos injecteurs pour injection sous-cutanée :

- Sémaglutide (Ozempic, Wegovy ;
- Liraglutide (Saxenda, Victoza) ;
- Dulaglutide (Trulicity) ;
- Tirzépatide (Mounjaro).

Ces médicaments ne peuvent être obtenus qu'auprès d'une pharmacie de ville sur présentation d'une ordonnance.

Consultez les décisions de police sanitaire

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 11/09/2025 - MIS À JOUR LE 18/11/2025

Lutte contre la vente et la publicité illégale de médicaments aGLP-1 : les actions de l'ANSM



PUBLIÉ LE 09/09/2025 - MIS À JOUR LE 07/10/2026

Alerte sur les risques associés à l'achat sur internet d'aGLP-1 contrefaits

SURVEILLANCE
PHARMACOVIGILANCE

BON USAGE
ALERTES